



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Les jeunes dans les parlements des pays les moins avancés (PMA)

Accès, participation et représentation

Les jeunes dans les PMA

287 des 800 millions de personnes vivant dans les PMA sont des jeunes en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire



Les jeunes dans les parlements des PMA

Répartition des jeunes parlementaires par âge, dans les deux chambres du parlement, en 2022



1,9 % de moins de 30 ans dans les PMA vs 2,6 % dans le monde, 18 % de moins de 40 ans dans les PMA vs 17,2 % dans le monde, et 31,2 % de moins de 45 ans dans les PMA vs 29,7 % dans le monde

Les jeunes aux postes de direction

Répartition des jeunes à la présidence des chambres uniques et basses des parlements, en 2022



Aucun moins de 30 ans dans les PMA et dans le monde, aucun moins de 40 ans dans les PMA vs 5 % dans le monde, et 7,7 % de moins de 45 ans dans les PMA vs 9,9 % dans le monde

La représentation des jeunes

Renforce la démocratie en donnant une légitimité au système politique et en renforçant la confiance des jeunes



Contribue à l'élaboration de politiques adaptées aux jeunes puisqu'elle leur permet de faire entendre leur voix



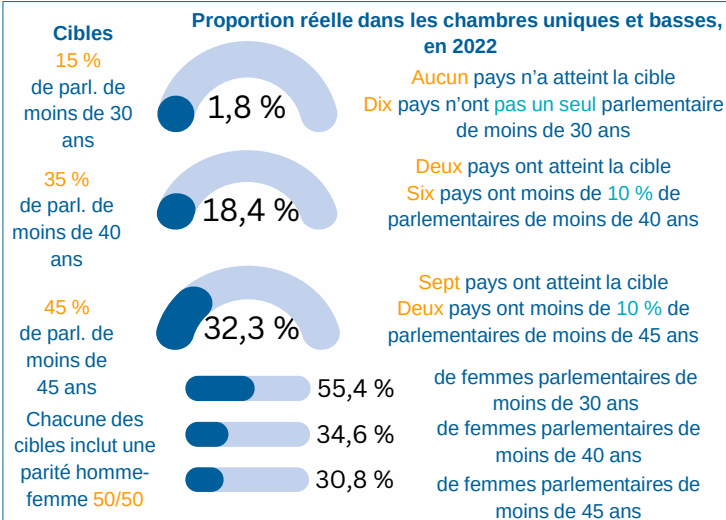
Favorise l'avènement de sociétés pacifiques et stables, les jeunes disposant d'une voie viable et non violente pour exprimer leurs griefs et demander réparation



Réduire l'écart en matière de représentation des jeunes dans les parlements



Progression du nombre de jeunes parlementaires par rapport aux cibles définies par l'UIP



Obstacles à la représentation des jeunes

Obstacles juridiques



Manque de ressources financières



Difficultés d'accès aux réseaux



Inégalité entre les sexes



Quotas de jeunes

En février 2023, seuls deux des 46 PMA disposent de quotas de jeunes au Parlement, à savoir le Rwanda et l'Ouganda

Éligibilité

En 2021, 75 % des chambres uniques et basses imposaient un "délai d'attente" entre l'âge de vote et l'âge de l'éligibilité aux fonctions parlementaires

100 % des chambres hautes imposent un tel "délai d'attente"



Réalisation d'études pour étayer les efforts de sensibilisation

Adoption de mesures, telles que les quotas de jeunes, qui stimulent la participation des jeunes à la vie politique

Mise en œuvre de stratégies particulières pour les candidats aux élections parlementaires âgés de 20 à 40 ans, les jeunes femmes et d'autres groupes marginalisés

Réforme du système politique afin de faciliter l'accès des jeunes à la politique, notamment en réduisant ou en supprimant le "délai d'attente" et en alignant l'âge de vote sur l'âge de l'éligibilité aux fonctions parlementaires